



## RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 18 décembre 2015 sous la présidence de Gildas JOBERT, Maire.

**Présents** : Gildas JOBERT, Anne CHEVALLIER, Morgane LEFEVRE, Albert DUPRAZ, Jocelyne JULLIARD, Alain FAVIER, Elisabeth DEFUNTI, Philippe DIOLOGENT.

**Excusés** : Hervé BOCHET, Laure DUPRAZ-CHAUDET.

**Absents** : Rémi VALLIN

**Procurations** : Hervé BOCHET a donné procuration à Gildas JOBERT.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Anne CHEVALLIER.

Le relevé des décisions du Conseil Municipal du 17 novembre 2015 est adopté à l'unanimité.

### COMMUNICATIONS

- Le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier du Conseil Général informant des dernières décisions de la commission permanente (interventions auprès des EPCI : Communauté de communes Cœur de Maurienne et Collège Maurienne).
- L'AMF (association des maires de France) informe que les députés ont baissé la dotation globale de fonctionnement malgré la levée de bouclier des élus locaux.

### APPARTEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Adjoint et l'employé communal ont vidé de ses encombrants et fermé la pièce commune des appartements de l'ancienne école du Villaret. Il propose de faire faire, par l'employé communal des boîtes fermées pour chaque appartement. Concernant le studio, il devrait pouvoir être reproposé à la location moyennant quelques petits travaux de réfection (peinture..).

Il faudrait finir d'isoler l'appartement situé dans l'ancien Presbytère car il y a des parois froides créant une sensation de froid dans l'appartement. Une commission des travaux devrait se réunir début janvier afin d'établir les priorités (changement des fenêtres, isolation).

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du mauvais entretien de tous les communs (des appartements au Villaret et du Bâtiment Mairie-Ecole) ; certains locataires se sont proposés de faire un tour de rôle. Un courrier leur sera adressé dans ce sens

### ACQUISITION D'UNE FRAISE À NEIGE

Monsieur l'Adjoint au Maire informe le Conseil Municipal qu'il faudrait faire l'acquisition d'une fraise à neige pour dégager les accès de certaines parties de la commune. Ce déneigement se faisait jusqu'à présent à la pelle.

## AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ AU CHEF-LIEU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que ces travaux ont fait l'objet de diverses subventions qui arrivent à échéance au printemps prochain :

Le montant des travaux avaient été estimé à 66 284,50€.

Subvention de l'Etat (D.E.T.R.) : 31 744,41€

Subvention du Conseil Départemental (F.D.E.C.) : 21 283,19€

Réserve Parlementaire : 4 000€

Autofinancement communal : 9 256,90€

(soit un taux de subvention atteignant les 80%)

## CONTAINEURS SEMI-ENTERRÉS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SIRTOM installera des conteneurs semi-enterrés soit au printemps soit à l'automne. Ces conteneurs sont à la charge du SIRTOM, la commune a à sa charge les travaux d'aménagement (terrassement, édification d'un muret de soutien au Chef-Lieu).

## QUESTIONS DIVERSES

⇒ Amicale du Personnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire ou le Maire Adjoint à signer la convention, qui sera annexée à la présente délibération, établie conjointement par la commune de Le Châtel et l'Amicale Cœur de Maurienne pour une durée d'un an (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016).

⇒ Tarifs de location de l'église Notre Dame et des salles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, maintient, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, les tarifs de location de l'Eglise Notre Dame et de la salle d'animation comme suit :

↳ Location de l'Eglise pour une manifestation : **153 Euros**

↳ Caution pour une manifestation : **306 Euros**

↳ Location de la salle seule pour une réunion : **50 Euros**

↳ Location de la salle et de la cuisine :

    ⊕ Résidents de Le Châtel et assimilés : **100 Euros**

    ⊕ Autres : **200 Euros**

↳ Caution : **250 Euros**

⇒ Tarifs de location des appartements communaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, maintient les tarifs des loyers mensuels fixés par délibération en 2014 ; comme suit :

N°	Lieu-dit	Appartement	2016	
			Loyers	Charges
	Presbytère		<b>380.00</b>	
1	Le Villaret	2 chambres RDC	<b>417.29</b>	<b>150.79</b>
2	Le Villaret	Studio	<b>144.97</b>	<b>55.36</b>
3	Le Villaret	2 chambres	<b>257.61</b>	<b>108.03</b>
4	Le Villaret	1 chambre	<b>245.00</b>	<b>103.16</b>
5	Le Villaret	3 chambres Etage	<b>450.00</b>	<b>150.00</b>
6	Le Chef lieu	1 chambre	<b>250.00</b>	
7	Le Chef lieu	1 chambre	<b>280.00</b>	
8	Le Chef lieu	2 chambres	<b>400.00</b>	

⇒ Remboursement de frais

**Remboursement des frais d'utilisation de véhicules spéciaux**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, maintient pour 2016, les tarifs de remboursement des frais d'utilisation des véhicules spéciaux comme suit :

- ✓ Pour les parties basses et moyennes de la Commune : **35 €**,
- ✓ Pour la partie haute de la Commune : **70 €**.

**Frais de mission des élus locaux**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, maintient, pour 2016, les tarifs de remboursement des frais de mission des conseillers municipaux à **50 €** par mission de représentation.

Le secrétaire de séance,  
Anne CHEVALLIER



Le Maire,  
Gildas JOBERT

